

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2014 COMPTE-RENDU

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Date de la convocation : 9 octobre 2014

Date de l'affichage : 9 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le quinze octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Monsieur MABILLE, Maire.

Étaient présents (24): M. MABILLE, M.TURQUET, Mme HANNION, M.PLAGNOL, M. ROBERT, Mme TEIXEIRA, Mme CARDONA, M.CARDONA, Mme CHAINE, Mme CLAUZON, Mme MARTIN-DELORY, M.POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC, Mme TISON, M. ESCUDERO, M. TACCON, Mme VINOT, M.LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTHILLAC, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

Procurations (4): Mme ASCHEHOUG à M. MABILLE
Mme DUPERRON à Mme HANNION
M. BIARD à M. PLAGNOL
M. HENRI à M. TURQUET

Absent (1) : M. CICUREL

- Madame TISON est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

• **Approbation du PV du Conseil Municipal du 17 septembre 2014.**

Monsieur le Maire lit les remarques émises par Mme BLAIS relatives au compte-rendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

CONTRE (0)

ABSTENTION (6) : Mme VINOT, Mme LANGLOIS, M. DINTHILLAC, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

POUR (22) : M. MABILLE (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), M.TURQUET (pouvoir de M. HENRI), Mme HANNION (pouvoir de Mme DUPERRON), M.PLAGNOL (pouvoir de M.BIARD), M. ROBERT, Mme TEIXEIRA, Mme CARDONA, M.CARDONA, Mme CHAINE, Mme CLAUZON, Mme MARTIN-DELORY, M.POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC, Mme TISON, M. ESCUDERO, M. TACCON, M.LEFEVRE.

APPROUVE le PV du Conseil Municipal du 17 septembre 2014.

1) INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique que M.DROMARD, le trésorier principal du 1^{er} janvier au 10 juin 2014 sollicite l'indemnité de conseil à 100% à hauteur de 432.20 euros brut soit 395.75 euros net.

Cette indemnité est calculée sur la base moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférents aux trois dernières années et selon le barème en vigueur.

Monsieur LEFEVRE dit qu'en collectivité territoriale, la notion de service fait est importante. Il demande donc quelles actions et quelles productions ont été faites par le Trésorier pour justifier cette rémunération.

Madame HANNION indique que le service fait a également eu lieu sous l'ancienne mandature et que la question peut également être posée à Monsieur TACCON. Elle précise qu'elle a eu recours aux services de la trésorerie et que le niveau de service est tout à fait satisfaisant y compris les services de direction. Il n'y a donc aucune raison de minorer l'indemnité.

Monsieur TACCON précise que 3 mois de l'année 2014 ont eu lieu sous la précédente mandature. Il dit qu'effectivement les services de la trésorerie répondent aux questions

mais ils n'établissent pas le budget. Il s'agit d'un service normal mais rien d'exceptionnel. Le taux était également de 100% auparavant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

CONTRE (1) M. LEFEVRE

ABSTENTION (5) : M. TACCON, Mme VINOT, Mme LANGLOIS, M. DINTHILLAC, Mme BETTINELLI.

POUR (22) : M. MABILLE (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), M. TURQUET (pouvoir de M. HENRI), Mme HANNION (pouvoir de Mme DUPERRON), M. PLAGNOL (pouvoir de M. BIARD), M. ROBERT, Mme TEIXEIRA, Mme CARDONA, M. CARDONA, Mme CHAINE, Mme CLAUZON, Mme MARTIN-DELORY, M. POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC, Mme TISON, M. ESCUDERO, Mme BLAIS, M. BONY.

ATTRIBUE l'indemnité de conseil du trésorier municipal à hauteur de 100% soit 432.20 euros brut et 395.75 euros net.

2) CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER et 3) CREATION DE 2 POSTES DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

Afin de structurer le service de police municipale, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de brigadier et de 2 postes de gardiens de police municipale.

Monsieur le Maire fait lecture des e-mails reçus sur ces points :

Les élus de la liste Tous pour Bois le Roi
Nathalie Vinot, Daniel Taccon, Eloïse Langlois,
Michel Lefèvre, Catherine Bettinelli, David Dintilhac
Monsieur le Maire,

« Nous revenons vers vous concernant les points numéro 2 et 3 inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil.

Ces points auront un impact très important sur l'organisation des missions, sur les moyens et sur le coût de la police municipale.

Vu l'ampleur de ces implications sur la vie communale, elles nécessitent la mise en place d'une commission sur le thème de la sécurité pour préparer et analyser ces sujets en amont de la décision du conseil municipal.

Nous proposons aussi d'associer les bacots à l'analyse des besoins et des solutions qui seront présentées au conseil, dans le cadre d'un comité consultatif.

Toute décision du Conseil Municipal sur ce sujet requiert également en préalable un aval de la commission des finances et l'inscription de ses conséquences financières dans une perspective dont le prochain Débat d'Orientation Budgétaire aura d'ici peu à traiter.

Pour permettre au conseil municipal de débattre de manière éclairée, nous vous demandons en conséquence :

- le report des points numéro 2 et 3 inscrits à l'ordre du jour*
- la mise en place d'une commission "sécurité"*
- la mise en place de la commission finances*
- la saisine des susdites commissions au sujet de l'évolution de la police nationale*
- la tenue du débat d'orientation budgétaire qui permettra de mettre ce sujet en perspective avec l'ensemble du budget.*

Une telle démarche permettra d'assurer un processus de décision conforme à l'exercice de la démocratie municipale et de mettre en acte votre engagement de transparence sur les finances municipales.

Elle est d'autant plus indispensable, alors qu'est proposée au même conseil la motion du 6eme point à l'ordre du jour.

La baisse, dénoncée, des dotations, inscrites dans le projet de loi de finances 2015, aura un impact sur les recettes de fonctionnement de Bois-le-Roi qui nécessite d'être prise en compte, particulièrement avant de prendre des engagements financiers importants et récurrents.

Comptant sur la bonne prise en compte de notre demande qui s'inscrit dans vos préoccupations de transparence financière, d'écoute et d'informations des bacots, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées. »

Isabelle CARDONA

« Monsieur le Maire,

La sécurité est une préoccupation légitime et louable. Elle concerne tous les bacots. Ce thème de campagne que vous avez porté mérite cependant un diagnostic et une étude qui doivent être incontestablement partagés avec l'ensemble des bacots.

La demande des élus de la liste Tous pour Bois le Roi a du sens et est argumentée. Leur analyse est juste.

En ma qualité d'élue et d'habitante de la commune, je la soutiens. »

Monsieur le Maire indique que la majorité a été élue sur la base d'un programme clair et précis notamment la mise en place d'une police de proximité et le doublement des effectifs. Cet engagement de notre campagne figure sur un tract distribué en 3000 exemplaires à l'ensemble de la population. Ces créations de poste visent à respecter son engagement vis-à-vis des électeurs.

Monsieur DINTHILLAC indique que les propositions faites pendant la campagne se résument en deux lignes qui ont des impacts importants sur les budgets. Cet investissement, pour reprendre les propos du précédent conseil municipal, va avoir des conséquences sur les budgets à venir. Il regrette que la possibilité d'expérimenter le recours à des associations (voisins vigilants), ou d'envisager un transfert vers l'intercommunalité, ne fassent pas l'objet d'une réflexion également. Il considère que l'organisation et les missions de la police municipale ne peuvent pas se résoudre en deux points mais doivent faire l'objet d'une méthode en deux temps : réflexion et décision. Seul le Débat d'Orienta­tion Budgétaire (DOB) permet d'avoir cette réflexion. Actuellement, il n'y a aucun élément qui permet de mesurer l'impact de ces choix.

Madame BLAIS dit qu'elle est toujours favorable à la création de poste. La Commune dégage entre 900 000 et 1 000 000 d'euros d'excédent par an. Le coût des créations de postes et de l'ordre de 70 000 euros par an, la Commune a donc les moyens de créer ces postes. Mais la création de postes ne se fait pas sans politique, sans prospective sur la Commune et sur la durée de la mandature. Elle se réjouit que la liste « Tous pour Bois le Roi » est porteur de démocratie en demandant une analyse prospective quand dans la précédente mandature cela n'a pas été fait. Elle indique qu'elle est également demandeur que la discussion de la sécurité ait également lieu lors du DOB. Il ne s'agit pas de postes les uns à côté des autres mais d'une véritable vision commune à définir. Elle se joint donc à la demande de discuter de prospective dans le DOB, de voir la commission finances intégrer cette prospective et de créer une commission extra-municipale pour discuter d'un projet commun. Elle s'abstiendra sur ces votes, non pas par opposition à la création de postes mais pour avoir un projet global.

Monsieur ROBERT précise que la création des trois postes est en fait deux créations et une mutation en interne. Il est surpris de l'intervention de Madame BLAIS qui prévoyait également l'augmentation des effectifs de la police municipale. Il est d'autant surpris de voir la demande de Monsieur DINTHILLAC alors que cela n'a pas été fait lors de la précédente mandature. Il indique qu'il y a un constat partagé avec la police nationale sur le territoire : il y a des vols, des cambriolages, des dégradations et des exhibitionnistes. L'augmentation des effectifs ne visent qu'à rattraper le retard. Quant à la transparence, il

ne se souvient pas lors de la précédente mandature avoir été informé des vols, des cambriolages ou des dégradations sur le territoire, ni même avoir été consulté sur des grands projets comme l'espace culturel ou les hébergements sur la base de loisirs.

Monsieur DINTHILLAC dit que des réunions publiques et de la communication ont eu lieu sur l'espace culturel. Il dit qu'ils ne prétendent pas avoir toutes les réponses ni les solutions mais ils souhaitent avoir la possibilité de participer au débat. Bien qu'ayant été élu avec 45% des voix, vous allez imposer un choix lourd de conséquence à tous. Le DOB permet, au travers de la péréquation des coûts, d'une logique d'économies et d'une vision globale, de faire des choix.

Monsieur ROBERT demande de laisser le temps à l'équipe de prouver ce qu'elle croit.

Monsieur TACCON précise que l'engagement a été pris sur un tract et qu'il n'y a pas de contradiction entre tenir ces promesses et tenir le débat. Pour la révision du PLU, une réunion aura lieu alors pourquoi ne peut en faire une sur la police municipale. Il confirme que la possibilité du transfert vers l'intercommunalité devrait être étudiée pour une efficacité accrue et une péréquation des coûts.

Madame LANGLOIS demande où seront accueillis les nouveaux policiers, qu'en sera-t-il des véhicules et des équipements et quelle sera l'organisation.

Monsieur ROBERT indique que l'organisation dépendra des besoins au regard des chiffres de la délinquance et des faits.

Monsieur le Maire dit qu'une réorganisation des bureaux de la mairie est prévue pour que les agents de la police ne travaillent plus dans une cave insalubre et très humide. A terme, les agents seront accueillis dans des locaux proches de la Gare.

Madame LANGLOIS minore ces conditions de travail et nous informe que de nombreux policiers sur paris travaillent dans ces caves plus insalubres.

Monsieur le Maire explique que cela ne justifie pas que notre police municipale n'ait pas de bonnes conditions de travail.

Monsieur LEFEVRE demande à Monsieur ROBERT sa source par rapport au ratio 1 policier pour 1000 habitants. Le ministère de l'intérieur indique 6 à 7 policiers pour une commune de 12 000 habitants.

Monsieur ROBERT indique que ces statistiques sont gouvernementales et représentatives de la Région Ile-de-France, le développement de la police municipale est avant tout une question de volonté.

Madame BLAIS indique qu'elle proposait également une augmentation des effectifs mais la méthodologie aurait été différente. Le débat est intéressant mais il manque des éléments en amont pour pouvoir animer un projet participatif, un débat d'orientation budgétaire et prendre une décision.

Monsieur DINTHILLAC demande à participer à un débat sur la police municipale avant la création de ces postes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

CONTRE (10) : Mme CARDONA, M.CARDONA, M. TACCON, Mme VINOT, M. LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTHILLAC, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

ABSTENTION (0)

POUR (18) : M. MABILLE (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), M.TURQUET (pouvoir de M. HENRI), Mme HANNION (pouvoir de Mme DUPERRON), M.PLAGNOL (pouvoir de M.BIARD), M. ROBERT, Mme TEIXEIRA, Mme CHAINE, Mme CLAUZON, Mme MARTIN-DELORY, M.POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC, Mme TISON, M. ESCUDERO,

APPROUVE la création d'un poste de brigadier et des deux agents de police municipale.

4) CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

En vue de la nouvelle organisation des services techniques et pour l'avancement de carrière d'un agent en poste, Monsieur le Maire propose la création de 1 poste d'agent de maîtrise principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

APPROUVE la création d'un poste d'agent de maîtrise principal.

5) CONTRAT D'APPRENTISSAGE – SERVICE AFFAIRES GENERALES/ FINANCES

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (*travailleurs handicapés : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation*) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières (Conseil régional, F.I.P.H.F.P.) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire 2014-2015 le contrat d'apprentissage suivant :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
Affaires générales/ Finances	Master II Juriste Conseil en Collectivités Territoriales	9 mois

Monsieur BONY indique que ce qui est proposé n'est pas conforme aux directives des centres de gestion. Les conditions suivantes doivent être respectées :

- la durée doit être comprise entre 12 et 36 mois,
- le planning de recrutement,
- le maître d'apprentissage doit être un agent de la collectivité ayant le même niveau de qualification que l'apprenti.

Il ne comprend pas le lien avec les affaires générales et les finances et l'intitulé du diplôme, ni quelles seront les missions et les finalités de cet apprentissage.

Madame HANNION dit qu'elle sera le maître d'apprentissage. Au regard de la problématique et des contraintes, elle s'est renseignée auprès du Centre de Formation des Apprentis et de l'université qui a validé cette possibilité. Elle admet que c'est inhabituel mais possible. La durée minimum pour un apprentissage est de 4 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

CONTRE (7) : Mme VINOT, M. LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTHILLAC, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

ABSTENTION (2) : Mme CARDONA M. TACCON

POUR (19) : M. MABILLE (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), M. TURQUET (pouvoir de M. HENRI), Mme HANNION (pouvoir de Mme DUPERRON), M. PLAGNOL (pouvoir de M. BIARD), M. ROBERT, Mme TEIXEIRA, M. CARDONA, Mme CHAINE, Mme CLAUZON, Mme MARTIN-DELORY, M. POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC, Mme TISON, M. ESCUDERO,

APPROUVE la conclusion du contrat d'apprentissage ci-dessus.

6) MOTION – DOTATIONS DE L'ETAT

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver la motion ci-dessous déposée par l'AMF.

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu

un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Bois le Roi rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bois le Roi soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales ».

Madame BLAIS fait la lecture d'une intervention complémentaire :

La motion insiste, à juste titre, sur la baisse des concours financiers de l'Etat dans le cadre d'un plan d'économie de 50 milliards. Mais pourquoi arrivons-nous à cette situation ?

Le discours dominant durant la dernière décennie nous explique que : l'envol de la dette est le fruit des dépenses excessives de l'Etat. A son époque le Maire de MEAUX, Jean Francois COPE, président du groupe UMP à l'AN parlait de la dette comme une « question de société », une seule priorité réduire la dépense publique, aujourd'hui Manuel Valls parle de « lutter contre la dette » en luttant « contre les dépenses publiques ». Le raisonnement se révèle pourtant faux. Les dépenses publiques ont régressé en part de PIB : 22.7% dans les années 1980, 20.7% en 2012, si le montant des déficits et par conséquent de la dette augmente c'est avant tout parce que l'Etat s'est privé de recettes importantes en allégeant la fiscalité des ménages aisés et des grandes entreprises. Boucliers, cadeaux fiscaux et autres réjouissances en tout genre ont diminué nos recettes de 5 points de PIB en 30 ans soit si on considère que le PIB est de 2000 milliards d'euros nous pouvons affirmer que si nous économisons 2 points de PIB du côté dépenses nous en avons perdus 5 côtés recettes soit un différentiel de 60 milliards d'euros. Chercher l'erreur. Nicolas Sarkozy réélu, aurait continué la même politique fiscale qui vise à privilégier ceux qui possèdent au détriment de ceux qui non presque plus rien. Le poids de la dette est le fruit combiné d'une fiscalité déséquilibré et d'une politique de financement des états qui empruntent auprès des marchés financiers (puisque MAASTRICHT leur interdit de le faire auprès de la Banque Centrale contrairement aux Etats Unis et au Royaume Uni) à des taux excessifs provoquant depuis les années 1990 un effet « boule de neige » qui pèse encore sur la dette actuelle. Donc nous voterons pour cette motion qui alerte sur les conséquences d'une politique menée

depuis 30 ans à savoir le désengagement de l'état et notamment auprès des collectivités territoriales qui vont, Monsieur le Maire comme l'explique l'AMF « procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement qui permettent de faciliter la vie quotidienne de nos concitoyens et assurent le « bien vivre ensemble ».

Monsieur TACCON dit que cette note est intéressante. Elle est toutefois en contradiction avec notre comportement. On demande à l'Etat de renoncer à la diminution de nos dotations et dans le même temps nous laissons filer nos dépenses de fonctionnement. Il rappelle qu'un récent rapport de la Cour des Comptes nous impose de faire des économies. Pour ces raisons, il s'abstiendra.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

CONTRE (0)

ABSTENTION (6) : M. TACCON, Mme VINOT, M. LEFEVRE, Mme LANGLOIS, M. DINTHILLAC, Mme BETTINELLI.

POUR (22) : M. MABILLE (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), M.TURQUET (pouvoir de M. HENRI), Mme HANNION (pouvoir de Mme DUPERRON), M.PLAGNOL (pouvoir de M.BIARD), M. ROBERT, Mme TEIXEIRA, Mme CARDONA, M.CARDONA, Mme CHAINE, Mme CLAUZON, Mme MARTIN-DELORY, M.POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC, Mme TISON, M. ESCUDERO, Mme BLAIS, M. BONY.

ATTRIBUE la motion présentée ci-dessus.

7) REGLEMENT INTERIEUR HALTE-GARDERIE – MODIFICATIONS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement intérieur de la halte-garderie.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le règlement ci-joint et de l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Madame TISON explique que lors de la dernière commission petite enfance, il est apparu nécessaire d'ajouter dans le règlement précédemment approuvé la mention suivante : « toute demi-heure commencée est due ». Cette proposition est faite en accord avec les conditions particulières de la PSU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

CONTRE (0)

ABSTENTION (1) : Mme LANGLOIS.

POUR (27) : M. MABILLE (pouvoir de Mme ASCHEHOUG), M.TURQUET (pouvoir de M. HENRI), Mme HANNION (pouvoir de Mme DUPERRON), M.PLAGNOL (pouvoir de M.BIARD), M. ROBERT, Mme TEIXEIRA, Mme CARDONA, M.CARDONA, Mme CHAINE, Mme CLAUZON, Mme MARTIN-DELORY, M.POCHELU, Mme PROFFIT, M. QUIOC, Mme TISON, M. ESCUDERO, M. TACCON, Mme VINOT, M. LEFEVRE, M. DINTHILLAC, Mme BETTINELLI, Mme BLAIS, M. BONY.

ATTRIBUE la modification du règlement intérieur de la halte-garderie.

8) REGLEMENT INTERIEUR – ATELIERS RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'approuver le règlement intérieur des ateliers du Relais Assistantes Maternelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le règlement ci-joint et de l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE**

APPROUVE le règlement intérieur – ateliers RAM.

9) DECISION MODIFICATIVE n° 4 - BUDGET COMMUNAL

Le Maire propose les ajustements budgétaires suivants :

1) SECTION de FONCTIONNEMENT DEPENSES

Formation des Elus 3 000,00

Charges RAM

Fournitures de bureau 300,00
Petit matériel 2 000,00
Pharmacie 100,00
Documentation 100,00
Réception 200,00
Intervenants/Formation 2 100,00

Charges de personnel

Indemnité Régisseur -68,75
Versement de transport 372,49
Cotisations versées au FNAL 120,48
Cotisations
CNFPT/C.Gestion 4 446,38
Rémunérations titulaires -7 998,82
NBI 25,22
Autres indemnités -3 063,48
Rémunérations non
titulaires 38 571,04
Rémunérations des
apprentis 2 926,98
Cotisations URSSAF 10 990,44
Cotisations caisses de
retraite -5 896,99
Cotisations ASSEDIC 2 605,36
Versement au FNC Suppl
familial -24,65
Bilan des compétences 1 500,00
Dépenses imprévues -40 485,20

**Soit un total de
DEPENSES de 11 820,50**

RECETTES

**Subvention CAF pour
RAM 11 820,50**

**Soit un total de
RECETTES de 11 820,50**

d'où le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM	DM N°4			
		RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
FONCTIONNEMENT - DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
6064 - Fournitures administratives	8 850,00		300,00		9 150,00

60632 - Petit équipement	74 900,00		2 000,00		76 900,00
60628 - Produits pharmaceutiques	1 690,00		100,00		1 790,00
6182 - Abonnements	4 400,00		100,00		4 500,00
6257 - Réception	30 750,00		200,00		30 950,00
6042 - Prestations de services	326 132,00		2 100,00		328 232,00
6225 - Indemnité régisseur	3 010,00		-68,75		2 941,25
6331 - Versement de transport	20 353,00		372,49		20 725,49
6332 - Cotisations au FNAL	7 269,00		120,48		7 389,48
6336 - Cotis CNFPT/C.Gestion	15 724,00		4 446,38		20 170,38
64111 - Rémunération titulaires	1 150 792,88		-7 998,82		1 142 794,06
64112 - NBI	37 305,00		25,22		37 330,22
64118 - Autres indemnités	216 904,00		-3 063,48		213 840,52
64131 - Rémunérations non titulaires	293 448,00		38 571,04		332 019,04
6417 - Rémunérations des apprentis			2 926,98		2 926,98
6451 - Cotisations URSSAF	218 523,00		10 990,44		229 513,44
6453 - Cotis aux caisses de retraite	330 738,00		-5 896,99		324 841,01
6454 - Cotisations ASSEDIC	25 103,00		2 605,36		27 708,36
6456 - Verst au FNC Suppl familial	44 594,00		-24,65		44 569,35
6535 - Formation	0,00		3 000,00		3 000,00
6184 - Bilan compétences	5 800,00		1 500,00		7 300,00
022 - Dépenses imprévues	360 000,00		-40 485,20		319 514,80
TOTAL			11 820,50		

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM	DM N° 4			TOTAL BP + DM
		RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT - RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
74718 - Subvention CAF (RAM)		132 958,24		11 820,50	144 778,74
TOTAL				11 820,50	

Madame HANNION indique que cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits de fonctionnement. Dans un premier temps, il s'agit d'intégrer le budget du RAM tant en dépenses qu'en recettes.

Dans un second temps, il s'agit de mettre à niveau les charges de personnel pour assurer le paiement jusqu'en décembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** **APPROUVE** la décision modificative n°4 – budget principal.

Informations et questions diverses

- Il y a eu 5 démissions sur la liste « Tous pour Bois le Roi », c'est pourquoi le Conseil accueille 2 nouveaux conseillers : Catherine BETTINELLI et David DINTHILLAC.
- Départ de la Directrice Générale des Services pour rejoindre une intercommunalité (agglomération).
- Réunion publique relative au PLU le 22/10/14 à 20h30, salle des mariages.
- Réunion publique relative à la circulation et stationnement le 14/11/14 à 20h30, salle des mariages.

Madame CARDONA dit que certes la municipalité s'occupe du déplacement de la police municipale alors que les assistantes maternelles et les cours de batteries ont également

lieu dans une cave. Elle demande également la mise à disposition d'une salle pour les jeunes.

Monsieur le Maire indique que les assistantes maternelles ont été déplacées vers le centre de loisirs libérant ainsi une salle destinée aux cours de batterie. Le projet d'accueil dans la cave voutée étant totalement inadapté, car c'est un lieu très humide. Le projet de salle pour les jeunes est à l'étude et nécessite une réflexion.

Monsieur DINTHILLAC se félicite que la municipalité actuelle poursuive le RAM mis en place par la précédente mandature. Cette dernière avait également un projet d'espace culturel qui n'a pas abouti, il demande à Monsieur le 1er Adjoint quelles sont ses idées sur ce point.

Monsieur TURQUET indique qu'une réflexion est en cours.

Monsieur BONY dit qu'il a lu « Echos Bacots ». Il demande pourquoi les services affaires générales, finances et techniques n'apparaissent pas.

Monsieur le Maire indique qu'auparavant les services techniques étaient directement sollicités, il souhaite dorénavant que les responsables de service soient informés.

Monsieur BONY s'interroge sur la sollicitation des services des affaires générales et finances par les bacots.

La séance est clôturée à vingt et une heure cinquante-cinq.